



Le logement des jeunes : premier pas vers l'emploi

Sommaire

P. 04 Un Groupe au service du logement abordable

P. 06 Édito

P. 08 Partie 1 - Accompagner les jeunes dans la diversité de leurs besoins

P. 08 Une jeunesse plurielle

P. 09 Des parcours non linéaires

P. 10 Des jeunes plus modestes et plus mobiles

P. 11 Des parcours de vie plus contraints

P. 12 Partie 2 - En action pour le logement des jeunes

P. 12 Accompagner les salariés de demain

P. 14 Accompagner les dynamiques territoriales aux côtés des entreprises et des collectivités

P. 16 Un réseau de partenaires pour une approche globale

P. 18 Partie 3 - Des solutions pour chaque étape de la vie des jeunes

P. 18 Aider les jeunes à accéder au logement par des aides et services spécifiques

P. 20 Proposer des solutions à toutes les étapes du parcours résidentiel

P. 21 Pour les étudiants

P. 24 Pour les alternants

P. 28 Pour les jeunes actifs

P. 32 Pour les jeunes en emploi saisonnier

P. 36 Apporter un service personnalisé et garantir une gestion résidentielle de qualité

P. 42 Partie 4 - Une offre accessible et lisible

P. 42 Un parcours simple et rapide

P. 44 Une ambition nationale, des initiatives locales

P. 46 Partie 5 - Amplifier l'action du Groupe pour le logement des jeunes

P. 48 Annexes

P. 48 Notre patrimoine de logements pour les jeunes

P. 49 Glossaire

P. 50 Notes

Le logement des jeunes, premier pas vers l'emploi

Directrice de la publication : Nadia Bouyer
Direction de la rédaction : Élodie Amblard
Rédaction et coordination éditoriale : François Baude, Sophie Benard, Jean-François Faucher, Emmanuelle Herriou, Johanna Koyanvale, Isabelle Meyer, Coralie Nourry, Pierre-Olivier Tracol, HTC
Conception et réalisation graphique : stratéact

Impression : Handiprint, entreprise adaptée

Merci aux équipes du groupe Action Logement qui ont contribué à la réalisation de ce document.

L'AVANCE LOCA-PASS®, l'AIDE MOBILI-JEUNE® et Visale sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement. Le prêt Accession est un dispositif Action Logement.

Aides et services soumis à conditions d'attribution.
Plus d'information sur www.actionlogement.fr

Visuels de couverture : ©Adobe Stock

Illustrations : ©Adobe Stock

Contact : communication.al@actionlogement.fr
Action Logement - 21 quai d'Austerlitz - CS 51456 - 75643 Paris Cedex 13
Direction de la Communication Groupe

©Action Logement septembre 2025

Un Groupe au service du logement abordable



Gouvernance paritaire

Lien emploi-logement

Ancrage territorial

Notre mission

Notre mission est de faciliter l'accès au logement des salariés afin de favoriser le lien emploi-logement, en France hexagonale et ultramarine. Parce que plus que jamais, le logement abordable est essentiel pour contribuer au développement des entreprises, au dynamisme des territoires, et à la cohésion sociale.

Notre organisation

- **Une gouvernance paritaire** fondée sur la représentation des organisations patronales et des syndicats de salariés : MEDEF, CPME, CFDT, CFE-CGC, CFTC, FO, CGT
- **Un ancrage territorial** au plus près des territoires, pour une action adaptée aux besoins locaux, avec 17 instances paritaires : 12 Comités régionaux et 5 Comités territoriaux
- **3 entités principales** : Action Logement Groupe, Action Logement Services, Action Logement Immobilier
- **50 filiales immobilières** qui produisent, rénovent et gèrent des logements abordables et durables
- **20 000 collaborateurs** exerçant 100 métiers utiles dans les domaines serviciels et de l'immobilier

Nos activités

- **Accompagner les salariés et les entreprises** avec des aides et des services facilitant les parcours résidentiels en lien avec l'emploi
- **Développer, réhabiliter et gérer** des logements abordables
- **Contribuer au financement** de la production et de la réhabilitation de logements sociaux et intermédiaires
- **Soutenir l'attractivité** des territoires, notamment par la revitalisation des quartiers prioritaires et des centres des villes moyennes
- **Contribuer à la transition écologique** et à la stratégie nationale bas-carbone, à travers toutes nos activités

En 2024, Action Logement c'est :

1 140 000

logements sociaux et intermédiaires gérés

41 400

logements réhabilités

45 000

logements mis en chantier

41 900

engagements à construire

784 000

aides et services délivrés

14 milliards d'euros investis au service de tous les territoires

Notre ADN : l'utilité sociale

Le Groupe assure ses missions dans le respect de valeurs communes : la solidarité et l'utilité sociale, l'ouverture et la proximité, l'équité et la transparence, l'engagement et le service. L'utilité sociale est au cœur des missions d'Action Logement. Elle est l'expression de ses engagements en faveur de l'utilité sociale, pour améliorer l'accès au logement et la situation de l'habitat en France. Le Groupe concentre ses efforts sur l'accompagnement des salariés aux revenus modestes, les zones de tension urbaine et le centre des villes moyennes à redynamiser, pour apporter des réponses concrètes aux enjeux sociétaux.

72 ans d'action pour le lien emploi-logement

Face à la pénurie de logements, l'État et les partenaires sociaux rendent obligatoire en 1953 un dispositif pour permettre aux salariés du secteur privé d'être logés dans de meilleures conditions. C'est la création du système paritaire du « 1 % logement » : les entreprises privées du régime général mais aussi, depuis 2007, du régime agricole, via la PEEC (Participation des employeurs à l'effort de construction) et la PEAE (Participation des employeurs agricoles à l'effort de construction) ont ainsi l'obligation d'investir dans la construction de logements, en versant une part de leur masse salariale (historiquement 1 %). En cela, les entreprises facilitent l'effort de construction de logements pour les salariés et agissent pour l'attractivité des territoires et des entreprises.

Action Logement Services, société créée en 2017 dans le cadre de la réforme d'Action Logement ayant abouti à la création d'un Groupe unique, est habilitée à recevoir les fonds de la PEEC, de la PEAE et de la PSEEC (Participation supplémentaire des employeurs à l'effort de construction), et à fournir en contrepartie des aides et services destinés aux salariés et au financement du logement social et intermédiaire.





Deuxième promotion du **Cercle des Générations Futures**, qui a pour objectif d'impliquer concrètement les jeunes salariés du Groupe en les invitant à porter un nouveau regard sur le déploiement de la stratégie RSE. Cette promotion dédiera principalement ses travaux à « l'eau, une ressource à préserver ».

© DR

Jamais les besoins en logements abordables et durables n'ont été aussi importants dans notre pays. Tout particulièrement pour les jeunes actifs ou en formation dont les revenus modestes et les difficultés d'accès au marché du travail ont été encore percutés récemment, d'abord par la crise sanitaire puis par le regain d'inflation.

Mécaniquement, leur difficulté à accéder au logement freine plus encore leur accès à la vie active. Depuis quelques années, le constat est indéniable : un jeune sur quatre renonce à un emploi faute de logement*, ou en raison du décalage entre les salaires proposés et le coût du logement. Trois jeunes sur quatre ont déjà renoncé à un emploi ou à une formation en raison de difficultés de mobilité**. En contrepoint, cette situation constitue également un frein majeur au rebond des entreprises qui peinent à recruter, en particulier dans certains secteurs en pleine expansion et dans un contexte de réindustrialisation des territoires, en France hexagonale et ultramarine.

Cette réalité nous heurte en tant que citoyens et nous interpelle au titre de nos responsabilités de partenaires sociaux.

Faciliter l'accès au logement abordable et durable des jeunes constitue en ce sens un enjeu de société majeur, tant il conditionne leur insertion dans la vie active et leur pleine participation au système social de demain. Ces enjeux sont d'autant plus complexes que la jeunesse est plurielle. Les moins de 30 ans recouvrent en effet une grande diversité de situations (étudiants, alternants, en recherche d'emploi, actifs aux revenus modestes, saisonniers...). Cette hétérogénéité influence profondément leurs besoins en logements et appelle des réponses spécifiques, adaptées à la réalité de leur parcours individuel.

L'accompagnement des jeunes actifs est une préoccupation de longue date des partenaires sociaux d'Action Logement qui, depuis plus de 70 ans, ont toujours placé les réponses à leurs besoins spécifiques au cœur de leur stratégie.

Notre Groupe paritaire développe ainsi des solutions innovantes, pensées pour les jeunes et adaptées à leurs parcours : près de 60 000 logements leur sont dédiés au sein des filiales immobilières du Groupe; des aides et services spécifiques leur sont consacrés pour les accompagner dans les moments décisifs de leur vie

* Sondage Opinion Way 2023 | ** Apprentis d'Auteuil 2024



© Jean Chiscano



Action Logement prend toute sa part pour soutenir et accompagner les jeunes actifs ou en formation, et proposer des réponses concrètes et adaptées en lien étroit avec les acteurs locaux »

étudiante et professionnelle, à des étapes clés où le logement est le levier nécessaire à une insertion réussie dans la vie active.

Cet engagement est fortement réaffirmé par Action Logement dans la Convention quinquennale 2023-2027 signée avec l'État. Action Logement prend toute sa part pour soutenir et accompagner les jeunes actifs ou en devenir, et proposer des réponses concrètes et adaptées en lien étroit avec les acteurs locaux, en premier lieu les gestionnaires de résidences.

Traduction concrète de cet engagement : en 2024, les deux tiers des aides et services délivrés par Action Logement ont été accordés à des moins de 30 ans.

Face à l'ampleur des besoins, le Groupe se mobilise autour de deux axes. Il s'agit prioritairement d'accroître l'offre de logements abordables et durables destinée aux jeunes, en renforçant nos capacités opérationnelles de production. Il s'agit également d'accroître la visibilité de notre offre d'aides et services, afin de toucher largement le plus grand nombre de jeunes.

Les pages qui suivent disent notre engagement renouvelé pour agir en faveur des jeunes, aux côtés

de tous les partenaires, entreprises, élus, gestionnaires et associations qui les accompagnent. Car, au-delà des outils, au-delà des solutions, c'est bien, par la réussite de l'insertion professionnelle des jeunes sur le marché du travail, de notre avenir commun dont il s'agit.

Bruno Arcadipane,
président

Bruno Lindowna,
vice-président

Nadia Bouyer,
directrice générale

Accompagner les jeunes dans la diversité de leurs besoins

Une jeunesse plurielle

Avec près de 11,9 millions de personnes âgées de 15 à 29 ans¹, près d'un français sur cinq est aujourd'hui considéré comme jeune. Mais derrière cette tranche d'âge se cachent des réalités multiples, qui exigent une approche protéiforme pour appréhender l'ampleur et la variété des défis.



© Adobe Stock

- Les étudiants**, inscrits dans des cursus universitaires ou techniques, parfois éloignés de leur domicile familial et souvent engagés dans l'emploi tout en poursuivant leurs études.
 - 2,5 millions de jeunes en étude²
 - 40 % des étudiants exercent une activité rémunérée pendant l'année universitaire³
- Les apprentis et alternants**, qui partagent leur temps entre formation et entreprise et font face à des contraintes spécifiques de mobilité pouvant induire une double localisation.
 - 852 000 apprentis⁴
 - Un chiffre multiplié par 2,7 entre 2008 et 2023
- Les jeunes actifs**, parfois dans des situations plus fragiles liées à des contrats courts (stage, intérim, CDD, saisonniers).
 - 2,6 millions de jeunes actifs en emploi (15-24 ans)⁵
 - 53 % des salariés entre 15 et 24 ans sont en emploi précaire⁶
- Les NEETS** (*Not in Education, Employment or Training*), ni en étude, ni en emploi, ni en formation, en quête d'autonomie mais souvent limités dans leur accès au logement faute de ressources régulières.
 - 1,4 millions de NEETS⁷
 - À eux seuls, les moins de 30 ans actifs représentent 38 % des chômeurs⁸

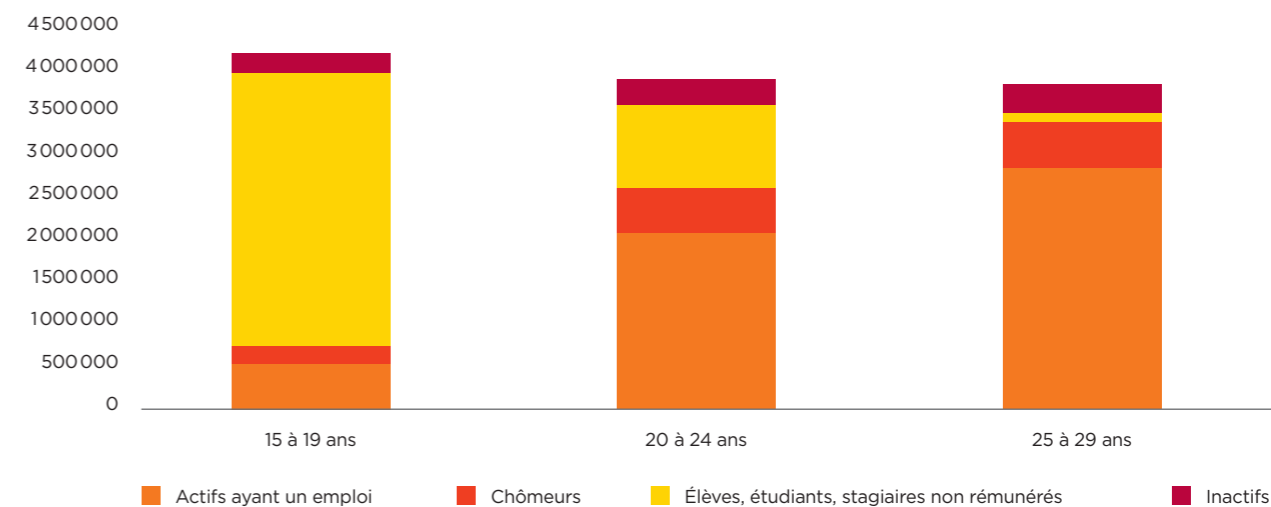
Des parcours non linéaires

La jeunesse est plurielle, et les parcours des jeunes sont moins linéaires qu'auparavant. Certains vivent chez leurs parents ou doivent y retourner après une première expérience de décohabitation, d'autres ont déjà accédé à un emploi stable ; certains enchaînent les stages ou les contrats courts, d'autres entrent dans la vie active après un cursus universitaire ou professionnel parfois jalonné d'interruptions ou de réorientations ; d'autres encore sont confrontés à des ruptures familiales, à la précarité ou au handicap.

Ces spécificités influencent profondément leurs besoins en logement et appellent des réponses sur mesure, ajustées aux trajectoires individuelles.

Leurs besoins évoluent également avec l'âge : si 77 % des 15/19 ans sont étudiants, dès 20 ans, les actifs en emploi prédominent (54 % des 20/24 ans, 76 % des 25/29 ans).⁹

Population par âge et type d'activité¹⁰



© Adobe Stock

1. Insee 2022 | 2. Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, 2023 | 3. Insee 2021 | 4. DARES 2023 | 5. Insee 2022 | 6. Insee 2021, la part des salariés en emploi précaire correspond à la part des salariés qui ne sont pas des contrats à durée indéterminée (intérim, apprentissage, emplois aidés, stages rémunérés, CDD, saisonniers, etc.) | 7. Insee 2023 | 8. Insee 2020

9 et 10. Insee 2022

Des jeunes plus modestes et plus mobiles

Les jeunes partagent trois difficultés majeures : ils sont plus pauvres que le reste de la population, plus mobiles, et plus en difficulté dans leur accès au logement.

Un jeune de moins de 30 ans sur cinq vit sous le seuil de pauvreté¹¹ contre 15 % pour l'ensemble de la population. Les jeunes sont la catégorie d'âge la plus touchée par la pauvreté en France.

Des situations souvent liées à leur situation hybride d'étudiant et de travailleur (26 %), certains d'entre eux finançant leurs études avec des contrats courts (un salarié en contrat court sur deux a moins de 25 ans), mais aussi à leurs plus grandes difficultés pour s'insérer sur le marché de l'emploi.

Malgré de plus faibles ressources, les jeunes sont plus mobiles que le reste de la population. Ainsi 40 % des moins de 25 ans et 25 % des 25-34 changent de logement chaque année¹². Un jeune de moins de 30 ans sur deux compte changer de logement dans les deux ans à venir¹³, en premier lieu pour se rapprocher de son lieu d'études ou de travail.

L'ultra mobilité des jeunes d'Outre-mer

Les jeunes ultramarins sont particulièrement mobiles pour accéder à la formation et aux emplois indispensables à leur insertion¹⁴. Ainsi, 62 % des lycéens ultramarins postulent à une formation dans l'Hexagone chaque année. Une situation particulièrement prononcée pour les académies de Mayotte (81 %) et de Guyane (71 %), les seules académies où le nombre de places proposées est inférieur au volume de bacheliers.

Parmi la population bachelière, 55 % continuent leurs études en Outre-mer et 45 % les poursuivent dans l'Hexagone. Il y a donc chaque année 40 000 étudiants ultramarins qui s'installent dans l'Hexagone, dont 8 000 étudiants primo-arrivants.

25 % d'entre eux sollicitent un logement auprès des CROUS, et 6 sur 10 n'obtiennent pas de solution. De ce fait, chaque année, 9 étudiants ultramarins sur 10 sont contraints de chercher une solution dans le parc privé ou social, avec toutes les difficultés connues liées à l'hyper-éloignement. Ce sont autant de familles qui sont confrontées aux difficultés de cette mobilité étudiante, pourtant décisive pour la formation des jeunes, leur insertion et le développement des compétences en Outre-mer.



Notre premier défi est d'accompagner la formation et les jeunes. Nous devons réussir les mobilités de nos jeunes, d'abord à l'aller quand ils partent se former dans l'Hexagone ou dans le bassin géographique de proximité. Mais il faut aussi assurer la mobilité retour, car nos territoires ont besoin de leurs forces vives, de leurs compétences. Le deuxième défi est de réussir les transitions, notamment démographiques, contrastées selon les territoires avec la Martinique et la Guadeloupe qui connaissent un vieillissement de leurs populations et un exode des jeunes. [...] Pour cela, nous devons tous participer à la structuration des filières qui permettent à nos jeunes de revenir sur leur territoire et d'apporter leurs compétences. »

Philippe Jock, président de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Martinique



Des parcours de vie plus contraints

Dans un contexte de tension immobilière, les dépenses liées au logement sont de plus en plus lourdes dans le budget des jeunes, jusqu'à représenter 61 % du budget des étudiants¹⁵.

Face aux besoins, l'offre dédiée apparaît aujourd'hui insuffisante :

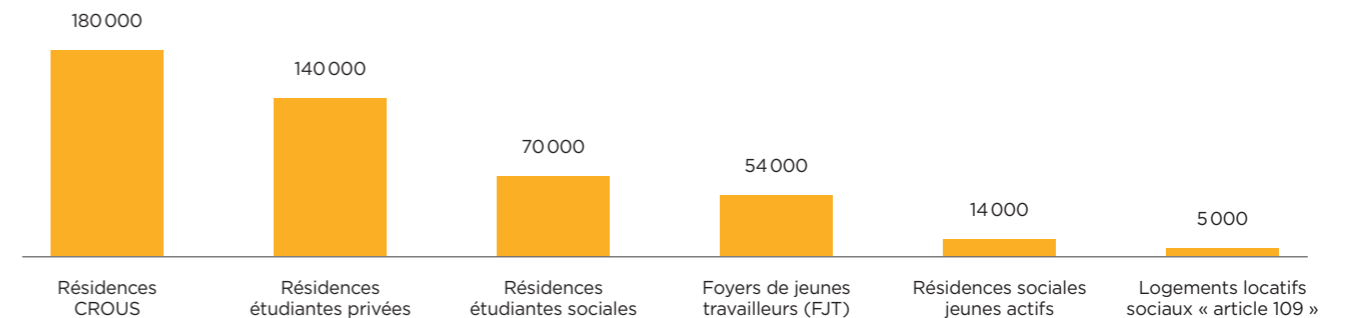
- **462 000 logements pour 12 millions de jeunes**, toutes offres et profils confondus;
- dont **390 000 places dédiées aux étudiants pour 2,5 millions de jeunes en études**.

Il manquerait ainsi **près de 600 000 logements étudiants¹⁶**.



© Adobe Stock

Répartition par produit de l'offre dédiée aux jeunes¹⁷



Le coût des logements augmente fortement dans les villes où les offres d'emploi et de formation sont les plus denses. L'offre de logements dédiée reste encore mal répartie et insuffisante face à l'ampleur de la demande des jeunes, notamment dans les métropoles et les secteurs touristiques.

En conséquence, les moins de 30 ans sont parfois empêchés dans leur mobilité scolaire et professionnelle : les premiers obstacles qu'ils identifient sont le coût du loyer, évoqué par un jeune sur deux, suivi du coût du déménagement, cité par un jeune sur quatre.

Ces difficultés se traduisent par un départ plus tardif du domicile parental (23 ans en moyenne), un effort financier plus important pour se loger, allant même pour certains jusqu'à un renoncement à l'emploi ou à la formation souhaités. **25 % des jeunes actifs déclarent avoir renoncé à un emploi en raison du coût financier que cela implique¹⁸.**

En proposant des solutions logement adaptées à la pluralité des situations des jeunes, Action Logement s'attache à soutenir leurs projets et contribue à leur insertion professionnelle ainsi qu'à leur pleine participation à la vie économique, sociale et citoyenne.

Accompagner les jeunes ne consiste pas seulement à leur proposer un logement : c'est leur offrir un cadre de vie qui respecte au plus près leurs aspirations, favorise leur autonomie, et soutient leur engagement.

11. Insee 2023 | 12. USH 2021 | 13. Credoc 2024 | 14. Ministère de l'enseignement supérieur (SIES) 2025

15. Unef 2023, étude sur le coût de la vie étudiante | 16. Union étudiante 2023 | 17. Conseil d'orientation des politiques de jeunesse et Conseil national de l'habitat : Le logement des jeunes : une urgence sociale ! (2025) | 18. Credoc 2024

En action pour le logement des jeunes

En investissant dans des résidences dédiées, en soutenant des formes d'habitat participatif ou solidaire, ou encore en développant des services adaptés à leur mode de vie et permettant leur maintien dans le logement qui leur convient, Action Logement se positionne comme un acteur global de l'autonomie et de l'émancipation des jeunes.

Accompagner les salariés de demain

L'accompagnement des jeunes vers un logement adapté constitue un engagement fort d'Action Logement qui s'inscrit pleinement dans la mission fondatrice du Groupe, faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi. Soutenir les jeunes aujourd'hui, c'est sécuriser les salariés de demain, et contribuer à bâtir une société plus inclusive et plus mobile.

En proposant près de 60 000 logements dédiés et couplés à des services qui les sécurisent, partout sur le territoire français, Action Logement est un acteur incontournable du logement des jeunes. Avec une offre globale et complémentaire, le Groupe développe une offre de logements dédiés et sécurise le parcours des jeunes.

1

Construire et gérer des logements adaptés aux besoins des jeunes

Parce que l'accès à un logement conditionne la capacité à suivre un cursus ou accéder à un emploi dans de bonnes conditions, Action Logement déploie une offre importante de logements dédiés aux étudiants et jeunes actifs. Ces solutions permettent aux jeunes de se loger à proximité de leurs lieux d'études et d'emploi, dans un cadre sécurisé et abordable.

Pour les jeunes salariés, notamment en contrat court, Action Logement propose une offre de logements accessibles, parfois équipés ou meublés, afin de répondre aux contraintes de mobilité ou de double résidence. Cette offre, souvent située dans les zones en tension économique, participe directement au développement des territoires et à la dynamique de l'emploi local.



© Adobe Stock

2

Sécuriser les parcours résidentiels et professionnels des jeunes en leur proposant des aides et services utiles

Action Logement soutient la transition vers le logement autonome des jeunes en leur proposant des aides et services comme la garantie **Visale**, caution locative gratuite, et des aides à l'installation ou à la mobilité (**AIDE MOBILI-JEUNE**[®], **AVANCE LOCA-PASS**[®]). Pour les jeunes qui envisagent de devenir propriétaires, Action Logement propose un **prêt Accession** à un taux avantageux*, contribuant à financer l'achat d'un premier logement (voir page 19).

Action Logement est un partenaire de confiance pour les jeunes à toutes les étapes de leur trajectoire : études, premier emploi, mobilité, installation, accession. En leur proposant un accompagnement personnalisé, le Groupe traduit en actes sa volonté de faire du logement un véritable tremplin vers l'autonomie et l'emploi.



Proportion des moins de 30 ans dans les aides Action Logement accordées

- 66 % de l'ensemble des aides
- 88 % des garanties Visale
- 41 % des attributions locatives
- 45 % des prêts Accession

Chiffres 2024

Chiffres clés

- 60 000 logements dédiés aux jeunes
- 576 résidences dédiées aux jeunes dans toutes les régions de France

→ Découvrez l'implantation de notre patrimoine en page 48

Chiffres 2024



Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

* L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours et la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit lui rembourser les sommes versées.

Accompagner les dynamiques territoriales aux côtés des entreprises et des collectivités

Grâce à une organisation fortement déconcentrée et à une présence sur l'ensemble du territoire, Action Logement entretient des partenariats étroits avec les collectivités locales, les gestionnaires de résidences, les bailleurs, les entreprises et l'ensemble des acteurs engagés pour le logement des jeunes. Cet ancrage territorial permet au Groupe paritaire de proposer des solutions concrètes, diversifiées, et surtout ajustées aux réalités de chaque bassin de vie et d'emploi, en lien direct avec les entreprises et les collectivités locales.

Mobiliser les droits de réservation au bénéfice des jeunes salariés

Action Logement finance des opérations de production de logement social en contrepartie de droits de réservation. Ces droits lui permettent de loger des salariés des entreprises lors d'attributions locatives partout en France, au sein de logements familiaux ou de structures collectives. Ils contribuent à répondre aux besoins en logements abordables des jeunes salariés, nouvellement recrutés ou en mobilité.

Comprendre et qualifier les attentes des entreprises : le diagnostic emploi-logement

Action Logement réalise des **diagnostics emploi-logement** auprès des entreprises pour comprendre et qualifier leurs attentes, leurs contraintes et leurs objectifs. Action Logement entretient ainsi avec les entreprises un échange permanent pour faire connaître les solutions existantes et adapter ses interventions à l'évolution de leurs enjeux.

Trouver un emploi, trouver un logement

Pour apporter des réponses adaptées aux besoins des jeunes actifs en mobilité, le groupe Action Logement propose également **Louer pour l'emploi**, qui permet de mobiliser des logements du parc privé en fournissant un appui opérationnel aux bailleurs et aux structures d'accompagnement.

Le dispositif comprend un service socle (conseil sur le montage du projet, garantie **Visale** contre les risques d'impayés locatifs, etc.), qui peut être complété par un prêt pour la réalisation de travaux et/ou une aide à l'entrée dans les lieux réalisée par un professionnel de l'immobilier agréé. Louer pour l'emploi favorise ainsi dans les bassins d'emplois, la diversification de l'offre locative, le maintien des biens sur le marché, avec des solutions complémentaires au parc social et intermédiaire : des logements locatifs du parc privé à loyer abordable inscrits dans les objectifs de la loi Climat et résilience.



Working in Lyon

Dans la Métropole Lyonnaise, pour faciliter le recrutement de jeunes actifs, Action Logement et **in'li Aura** se mobilisent pour développer un concept inédit : proposer aux candidats une offre alliant emploi et logement. Avec l'appui d'**Action Logement Services** pour identifier les entreprises bénéficiaires, in'li Aura propose ainsi, dans le cadre d'un partenariat avec Working in Lyon, des logements intermédiaires situés à Villeurbanne et Caluire-et-Cuire (69).



À Redon (35), assemblage de l'un des 24 logements modulaires en bois 3D destinés à des moins de 30 ans, prioritairement actifs et apprentis - **Espacil**

Innover pour faire face aux pénuries de foncier sur les territoires

Dans les zones tendues et moins tendues, qui manquent de logements pour accueillir les jeunes actifs et les étudiants, les filiales immobilières d'Action Logement innovent pour développer l'offre de logements malgré la pénurie de foncier. Ainsi à Redon (35), **Espacil** a proposé à la collectivité 24 logements modulaires en bois 3D, fabriqués localement et livrés moins d'un an après l'agrément. Destinés à des jeunes de moins de 30 ans actifs et apprentis, qui signent un bail d'un an renouvelable, les modules de 39 mètres carrés chacun sont équipés, meublés et accompagnés d'une place de stationnement et d'un local à vélos. Le projet a été lauréat du **Fonds Innovation d'Action Logement**.

Accompagner les élus des territoires

Les élus locaux partagent leur difficulté à proposer une offre de logements adaptés aux besoins des jeunes. Une enquête récente¹⁹ montre que pour les élus, les jeunes sont le deuxième public ayant le plus de difficulté à trouver des solutions adaptées à leurs besoins et à leurs moyens sur leur commune, après les personnes en situations professionnelles précaires.



La résidence Les Terrasses Blanches à Bandol (83) - **Unicil** 46 logements locatifs sociaux "article 109"

« La Ville s'est associée sur le long terme au renouveau du Bosquet en participant au comité de suivi trimestriel du projet. Elle a veillé au respect de plusieurs objectifs : transparence et équité dans les processus d'attribution des accessions (tant pour l'accession sociale que pour les baux réels solidaires) ; permettre le maintien de jeunes bandolais en début de vie active sur son territoire et la diversification de l'offre sur place de logements dédiés aux saisonniers nécessaires à notre économie touristique, offre attendue aussi, bien sûr, par leurs employeurs, les entreprises locales. »

Jean-Paul Joseph, maire de Bandol (83), à propos de l'opération Les Terrasses Blanches réalisée par **Unicil**.

19. Enquête Toluma « Perception du Logement Social », pour la Fédération des ESH, 26 juin 2025

Un réseau de partenaires pour une approche globale

Parce que les solutions globales nécessitent une approche collective, Action Logement travaille en lien étroit avec les acteurs du logement et de la jeunesse. Pour amplifier son action en faveur des jeunes, le Groupe noue des partenariats avec les acteurs du logement, qu'il s'agisse d'associations, de fédérations, d'unions nationales, d'agences publiques ou parapubliques, ou encore de fondations. Ces partenariats renforcent la cohérence des parcours et facilitent l'orientation des jeunes vers les bonnes solutions.

Aujourd'hui, 60 % des résidences collectives d'Action Logement sont gérées par des gestionnaires partenaires.

Loger, accompagner, informer les jeunes

Action Logement travaille en collaboration forte avec ses premiers partenaires gestionnaires, les **CROUS**, pour proposer aux étudiants une offre complète : solution immobilière de qualité et services dédiés (garantie Visale, etc.). Les filiales immobilières du Groupe sont propriétaires de 9700 logements gérés par les CROUS, soit près de 20 % de l'offre d'Action Logement dédiée aux jeunes.

Action Logement propose également 3070 places au sein de résidences Habitat Jeunes (FJT), gérées par les structures adhérentes à **l'Union nationale pour l'habitat des jeunes (UNHAJ)**. L'UNHAJ facilite la mobilité des jeunes de 16 à 30 ans en leur proposant des logements, des services et un environnement propice à l'expression individuelle et collective. Le partenariat entre les deux entités permet également de promouvoir les solutions proposées par Action Logement (aides, services et plateformes locatives).

L'Union nationale des comités locaux pour le logement autonome des jeunes (UNCLLAJ) est un réseau d'associations présentes dans toute la France pour soutenir les jeunes dans leur projet de logement. C'est aussi une offre de services aux professionnels du logement et de la jeunesse : formation, conseil, outils pédagogiques, observatoire et système d'information. La convention de partenariat entre les deux entités a pour objet de faire connaître aux jeunes l'offre de produits et de services d'Action Logement qui leur est dédiée et de leur apporter l'assistance nécessaire pour leur accès au logement.

L'UNAFO est l'Union professionnelle du logement accompagné. Elle soutient ses 195 adhérents dans la mise en œuvre de trois missions : accueillir les publics en difficulté, leur permettre de se loger et les guider vers un logement pérenne. Le partenariat entre Action Logement et l'UNAFO vise à renforcer le suivi et l'appui apportés aux jeunes dans les structures de logement accompagné.



© Adobe Stock



Déployer des services liés à l'accès des jeunes à l'emploi

Les moins de 30 ans actifs représentent aujourd'hui **38 % des demandeurs d'emploi**²⁰. Afin de mieux les informer, Action Logement et **France Travail** ont signé une convention de partenariat visant à fluidifier l'accès au logement et consolider les parcours professionnels des personnes en recherche d'emploi, notamment les travailleurs saisonniers. Ce partenariat est destiné à être décliné dans les régions entre 2024 et 2027. Parce que la connaissance des besoins emploi-logement et la mise en visibilité des solutions logement sont des éléments clés du processus, France Travail et Action Logement croisent les données issues de leurs études auprès des entreprises locales. En complément, les structures du Groupe multiplient les sessions et forums d'information auprès des entreprises et des salariés.

Par ailleurs, Action Logement agit en partenariat avec l'association **Nos Quartiers ont du Talent (NQT)**. NQT met en œuvre, depuis son lancement en 2006, une opération destinée à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, Bac+3 et plus, âgés de moins de 30 ans, issus de milieux sociaux modestes ou de zones prioritaires, grâce à un système de parrainage par des cadres ou assimilés, voire des dirigeants d'entreprises. Il s'agit concrètement pour les deux partenaires de faciliter l'accès des jeunes actifs au logement social tout en s'inscrivant dans une démarche globale de transmission des savoirs, de valorisation des savoir-faire et savoir-être, et de sensibilisation à des métiers.



La résidence Hélène Carrère d'Encausse à Coupvray (77) - Espacil

© Frank Tomps



La résidence Katherine Johnson à Rezé (44) - Espacil

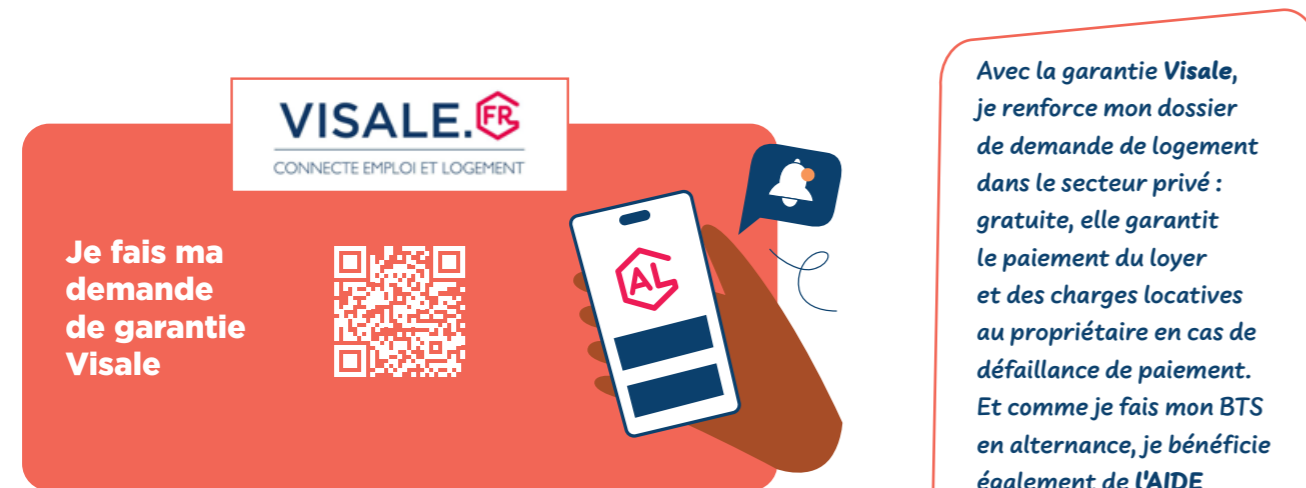
© Dimitri Lamour

20. Insee 2020

Des solutions pour chaque étape de la vie des jeunes

Pour Action Logement, faciliter l'accès au logement des jeunes, c'est proposer des logements adaptés, c'est aussi lever les obstacles financiers, administratifs et logistiques qui freinent leur parcours. Le Groupe intervient en proposant une offre globale : des logements et une palette d'aides et services spécifiques, gratuits ou fortement aidés, mobilisables rapidement et facilement à chaque étape de leur parcours.

Aider les jeunes à accéder au logement par des aides et services spécifiques



VISALE. FR
CONNECTE EMPLOI ET LOGEMENT

Je fais ma demande de garantie Visale

Avec la garantie Visale, je renforce mon dossier de demande de logement dans le secteur privé : gratuite, elle garantit le paiement du loyer et des charges locatives au propriétaire en cas de défaillance de paiement. Et comme je fais mon BTS en alternance, je bénéficie également de l'AIDE MOBILI-JEUNE® qui allège mes charges de loyer.

La garantie Visale

Visale garantit le paiement du loyer et des charges locatives au propriétaire en cas de défaillance de paiement. Gratuite, elle vise à faciliter la recherche de logement pour les jeunes de moins de 30 ans et de plus de 30 ans sous conditions, tout en rassurant le bailleur. Elle s'adresse à tous les jeunes, qu'ils soient salariés, étudiants ou alternants. Depuis 2024, Visale couvre également les travailleurs saisonniers. Aujourd'hui, Visale est le deuxième garant des jeunes après les parents.

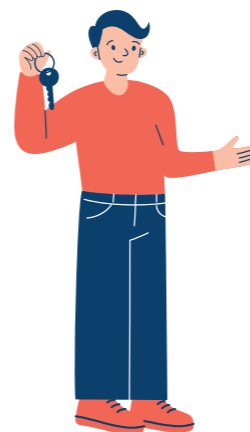
Ce que permet la garantie Visale :

- renforcer le dossier du candidat locataire ;
- couvrir le loyer en cas de difficultés de paiement pendant toute la durée du bail* ;
- sécuriser les revenus locatifs des bailleurs privés ;
- assurer les bailleurs privés contre les dégradations du logement.

En 2024, 300 000 jeunes ont bénéficié de Visale. Depuis sa création en 2016, 1,7 million de ménages ont été logés grâce au dispositif.

* Dans la limite de 36 mensualités d'impayés de loyers et charges pour un logement du parc privé

Jules, 18 ans, quitte le domicile familial de Pantin (93), après l'obtention de son bac. Il entame un BTS Résistance des matériaux en alternance à Toulouse (31)



Je teste mon éligibilité à l'AVANCE LOCA-PASS®



L'AVANCE LOCA-PASS® pour financer le dépôt de garantie

L'AVANCE LOCA-PASS® d'Action Logement permet d'obtenir un prêt sans frais ni intérêt, d'un montant maximum de 1200 euros, remboursable par petites mensualités, pour financer son dépôt de garantie.

Cette solution permet d'emménager sans puiser dans ses économies et de lever un frein à l'entrée dans un logement.

38 000 aides versées en 2024, dont 46 % à des moins de 30 ans.

Je teste mon éligibilité à l'AIDE MOBILI-JEUNE®



L'AIDE MOBILI-JEUNE® pour accompagner les mobilités

L'AIDE MOBILI-JEUNE® est une aide à destination des jeunes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation qui doivent assumer un logement proche de leur centre de formation ou de leur entreprise. L'AIDE MOBILI-JEUNE® prend en charge une partie du loyer, jusqu'à 100 euros par mois, pendant 11 mois.

67 300 aides versées en 2024.

Je me renseigne sur le prêt Accession



Le prêt Accession pour devenir propriétaire

Pour les jeunes souhaitant s'installer durablement, Action Logement propose un prêt d'un montant maximum de 30 000 euros au taux de 1 %²¹, pour aider à financer l'achat ou la construction d'une résidence principale. Ouvert aux primo-accédants, il est accessible pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, une opération d'accession sociale sécurisée ou l'acquisition d'un logement HLM. Le prêt Accession est une solution simple pour passer le cap de l'accession. Action Logement propose également un conseil gratuit et personnalisé aux jeunes salariés dans le cadre de leur projet d'accession à la propriété.

45 % des prêts Accession attribués en 2024 à des moins de 30 ans.

Le pack emploi-logement avec L'apes

Mis en place depuis 2017 sur le territoire de Plaine Commune en Seine-Saint-Denis, le dispositif **Pack emploi-logement**, est piloté par l'inter-bailleurs : **L'apes, Seqens, in'li, ICF HABITAT, CDC Habitat et Plaine Commune Habitat**. Ouvert aux moins de 30 ans, étudiants ou diplômés, résidant dans le parc social de l'un des bailleurs partenaires, le Pack emploi-logement est un engagement en faveur de l'emploi et du développement local. Une fois inscrits, les jeunes sont accompagnés pendant une semaine par un coach de La ligue des Jeunes Talents, afin de travailler leur confiance en soi et leur présentation, pour être prêts à se présenter au « déjeuner-pitch » devant des représentants d'entreprises.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur.

21. Taux d'intérêt nominal annuel : 1,00 % hors assurance obligatoire Exemple de remboursement au 1^{er} juillet 2025 pour un emprunteur âgé de 35 ans au moment de l'entrée dans l'assurance : pour un montant de 30.000,00 € sur 25 ans au taux nominal annuel débiteur fixe de 1,00 %, soit un TAEG fixe de 1,31 % assurances décès-PTIA-ITT comprises, remboursement de 300 mensualités de 117,23 €, soit un montant dû par l'emprunteur de 35.169,00 €. L'assurance décès-PTIA-ITT proposée par Action Logement Services est souscrite auprès des mutuelles MUTLOG immatriculée au répertoire SIREN sous le n° 325 942 969 et MUTLOG Garanties immatriculée au répertoire SIREN sous le n° 384 253 605, Mutuelles soumises aux dispositions du livre II

du Code de la Mutualité - 75 quai de la Seine, 75940 PARIS cedex 19. Dans cet exemple, en cas de souscription de l'assurance proposée, le coût mensuel de l'assurance, compris dans chaque mensualité, sera de 4,17 € et il est compris dans la mensualité en cas de souscription. Taux annuel effectif de l'assurance de cet exemple : 0,31 %. Le montant total dû au titre de cette assurance est de 1.251,00 €. Au titre de la loi n° 2022-270 du 28 février 2022, dite Loi LEMOINE, l'emprunteur bénéficie d'une possibilité de changer d'assurance, à garanties équivalentes, à tout moment du contrat ou de l'année, sans frais et ce, pendant toute la durée du prêt. Simulation susceptible d'évoluer en fonction de la situation du demandeur et de la législation. Les conditions définitives seront précisées dans l'offre de prêt.

L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours et la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit lui rembourser les sommes versées.

Proposer des solutions à toutes les étapes du parcours résidentiel

En proposant près de 60 000 logements dédiés et couplés à des services qui les sécurisent, partout sur le territoire français, Action Logement est un acteur incontournable du logement des jeunes. Il leur permet d'avoir accès à une offre diversifiée et adaptée aux différentes étapes de leur parcours résidentiel.



Pour les étudiants

Les besoins :

- Les étudiants expérimentent souvent leur première décohabitation. Le départ du logement familial peut être vécu difficilement et doit être accompagné et sécurisé.
- Les étudiants ont souvent besoin d'un petit logement autonome et meublé, sécurisant, proche de leur lieu de formation. Le logement doit être abordable et il faut pouvoir le quitter facilement quand la formation se termine.
- Leurs besoins évoluent également au cours de leur parcours, si les étudiants de premier cycle privilégient l'offre dédiée dans des résidences spécifiques, les étudiants de 2^e et 3^e cycle vont plus facilement se tourner vers une offre dans le logement familial classique ou en colocation.

Les réponses apportées par Action Logement :

- Des produits : les résidences universitaires, les résidences étudiantes, les logements locatifs sociaux « article 109 » de la loi ELAN, les résidences-services en LLI.
- Les résidences universitaires et les résidences étudiantes proposent des logements équipés et meublés du T1 au T2, proches des espaces de vie collective, de transports, d'étude, avec un accès à internet et des services associés (laverie, espaces de convivialité, etc.).

- Elles permettent aux étudiants de se loger à des loyers abordables et avec un reste à charge faible une fois l'Aide personnalisée au logement (APL) déduite.
- En complément, l'article 109 de la loi ELAN permet aux bailleurs de réserver des logements sociaux, neufs ou anciens, parmi les logements sociaux familiaux classiques ou dans des programmes dédiés, aux jeunes de moins de 30 ans.
- Les étudiants peuvent également être logés dans des résidences Habitat jeunes et des résidences sociales.
- Et des services associés : garantie **Visale**, **AVANCE LOCA-PASS**®.

Le parc d'Action Logement :

- Près de 39 000 logements en résidences étudiantes et universitaires
- 2 200 logements locatifs sociaux « article 109 » de la loi ELAN

Découvrez un exemple de logement à travers une visite virtuelle :





La résidence universitaire Elgisi à La Rochelle (17) - Noalis
150 logements pour les étudiants



La résidence universitaire Loire Campus - La Brunelière à Nantes (44) -
La Nantaise d'Habitations
188 logements du studio au T3

Accédez à l'offre de résidences universitaires Loire Campus :



À Orsay (91), la résidence Athena, 312 unités de coliving pour étudiants, est organisée autour de 39 « Homes » avec salon et cuisine partagés et de différents espaces communs - in'li



La résidence universitaire Place de la Gare au Vésinet (78) - Seqens Solidarités
98 logements - Gestion : ARPEJ



Les besoins des jeunes en matière de logements sont colossaux. Pour un logement mis en location nous avons environ neuf demandes. La localisation de ces résidences est un enjeu essentiel : elles doivent disposer de commerces à proximité et être desservies par des transports permettant de rejoindre rapidement les lieux d'études ou les entreprises d'apprentissage. Ainsi, en juillet 2025, nous venons de prendre en gestion une résidence universitaire de 98 logements, sise place de la gare au Vésinet et propriété de Seqens Solidarités. Ce projet n'a pu voir le jour que grâce à la qualité du partenariat bailleur / gestionnaire, lequel a permis d'offrir des logements fonctionnels, à un coût abordable, parfaitement compatible avec le budget d'un boursier. Elle accueille des étudiants mais aussi des alternants déjà en situation d'emploi. Comme dans chacune des résidences, les espaces communs et la présence de collaborateurs d'ARPEJ permettent d'accompagner les jeunes, de créer du lien social et de lutter contre l'isolement. »

Anne Gobin, directrice générale d'ARPEJ



Pour les alternants

Les besoins :

- Les jeunes alternants et apprentis peuvent être amenés à travailler loin de leur domicile et à avoir une double charge de loyer lorsque les lieux d'étude et d'emploi sont trop éloignés.
- Ils ont alors besoin d'une offre de logements temporaires, avec des baux souples et des loyers adaptés à leurs revenus, à proximité des lieux de formation et d'emploi et bénéficiant de services (laverie, restauration accueil...).

Les solutions apportées par Action Logement :

- Des produits : les Foyers de jeunes travailleurs (FJT), les Résidences sociales jeunes actifs (RSJA), les résidences mobilité telles que les Résidences hôtelières à vocation sociale (RHVS).
- Les FJT proposent des logements individuels meublés et équipés, dans des structures collectives offrant un ensemble de services : salle de détente, laverie, cafétéria, jardin, etc. Ces structures apportent également un accompagnement individuel et collectif pour préparer les jeunes au logement autonome.
- Les Résidences sociales jeunes actifs (RSJA) offrent une solution temporaire de logement meublé et équipé pour les jeunes actifs (en emploi, en stage, en formation professionnelle). Cette offre souple et abordable propose des espaces collectifs (salles d'animation, espaces numériques, salle d'études, laverie, etc.) et un ensemble de services tels qu'un accompagnement individuel.

- À la frontière entre l'hôtellerie et le logement locatif, les Résidences mobilité offrent une formule particulièrement adaptée aux personnes en situation de mobilité professionnelle. Elles proposent des studios meublés et équipés, pouvant être loués à la nuitée, à la semaine ou au mois, ainsi qu'un ensemble de services proches des services hôteliers : ménage, blanchisserie, petit-déjeuner, coworking, etc.
- Et des services associés : la garantie **Visale**, **l'AVANCE LOCA-PASS®**, **l'AIDE MOBILI-JEUNE®**.

Le parc d'Action Logement :

- **Près de 8 000 places en FJT (dont 1 200 à livrer)**
- **5 700 logements en RSJA**

Accédez à l'offre Action Logement de logements temporaires :



La résidence Persée pour jeunes actifs et étudiants à Nantes (44) - **Espacil**
117 logements

© Dimitri LAMOURE



À Saint-Martin-d'Hères (38), à proximité immédiate de Grenoble, la construction d'une résidence pour étudiants de **506** logements a démarré en mai 2024 - **la SDH** - Gestion : CROUS

© Céline Romenteau



La résidence Aigue Marine pour jeunes actifs à Saint-Denis de La Réunion - **SHLMR**
61 logements

© SHLMR



La résidence Les Landais est réservée aux étudiants, aux alternants et aux jeunes travailleurs. Elle est située à proximité des principaux établissements d'enseignement supérieur de Reims (51) - **Plurial Novilia**
71 logements meublés T1 et T2

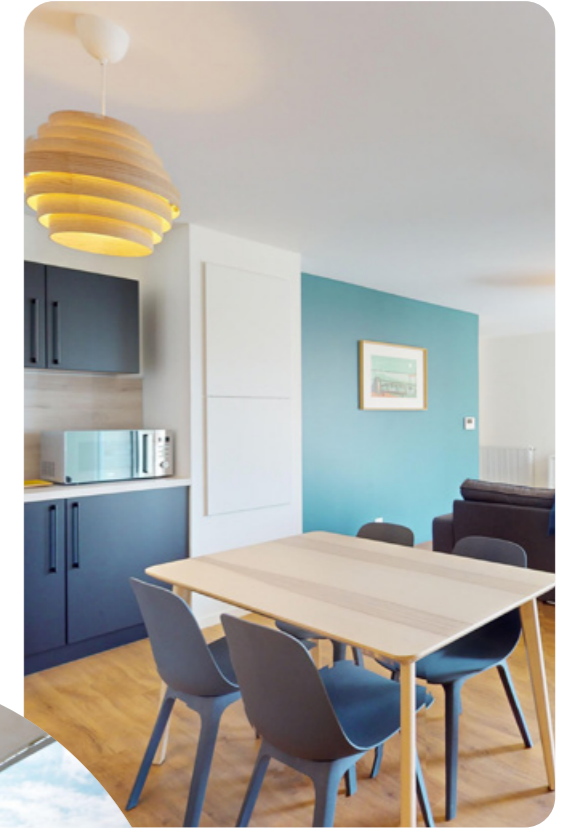


© DR



Après un BTS Professions Immobilières, je poursuis mes études en alternance au sein d'une école de Commerce au Havre. Mon domicile étant assez éloigné, j'ai dû trouver un logement situé à proximité de mon école et de l'entreprise où je suis salarié. Je connaissais l'**AIDE MOBILI-JEUNE**® par des amis qui en ont déjà bénéficié, l'obtention est simple et rapide car tout se fait en ligne. J'ai été agréablement surpris car le montant que je perçois correspond à un quart de mon loyer, ce qui me permet d'être autonome financièrement, sans rien avoir à demander à mes parents. »

Romain, 20 ans, colocataire dans la résidence, Kléber de **Logeo Seine**, au Havre (76), et bénéficiaire de l'**AIDE MOBILI-JEUNE**®



La résidence Art de ville Lentillac à Bordeaux (33) - **Domofrance**
133 logements



© Domofrance



Logement proposé en colocation au sein de la résidence Kléber, au Havre (76) - **Logeo Seine**
3 places

© Logeo Seine



Pour les jeunes actifs

Les besoins :

- Les jeunes actifs qui débutent leur parcours professionnel souhaitent s'installer dans un logement sécurisé et correspondant à leur situation familiale.
- Ils ont besoin d'un logement accessible et adapté aux salaires d'entrée sur le marché du travail des jeunes. Le logement doit être de qualité et proche de leur entreprise.
- Ils peuvent également nécessiter un accompagnement pour définir et financer leur projet (d'accession par exemple) ou simplement être guidés dans cette nouvelle étape de prise d'autonomie.

Les solutions apportées par Action Logement :

- Des produits : le logement locatif social (y compris proposé en article 109), le logement intermédiaire, le logement privé, la colocation, l'accession à la propriété.
- Les jeunes salariés dont les ressources sont inférieures aux plafonds réglementaires peuvent faire une demande de logement social proche de leur lieu d'emploi, grâce aux réservations d'Action Logement.

- Destinée aux salariés éligibles ou non au parc social, l'offre de logements à loyers abordables d'Action Logement permet aux jeunes actifs de trouver une solution adaptée à leur situation personnelle et professionnelle. Il existe deux types d'offres disponibles :
 - les logements privés;
 - les logements intermédiaires pour lesquels les plafonds de ressources sont supérieurs à ceux du parc locatif social, permettant à des ménages d'accéder à une offre locative adaptée dans les secteurs tendus.
- Et des services associés : la garantie **Visale**, **l'AVANCE LOCA-PASS®**, le **prêt Accession**, un accompagnement personnalisé pour construire le projet d'accession et un dispositif d'accompagnement à la mobilité professionnelle au sein des filiales du groupe Action Logement.

Accédez au test d'orientation logement :



La résidence Les Boréales, proposée en BRS à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin (45) - Valloire Habitat
20 logements

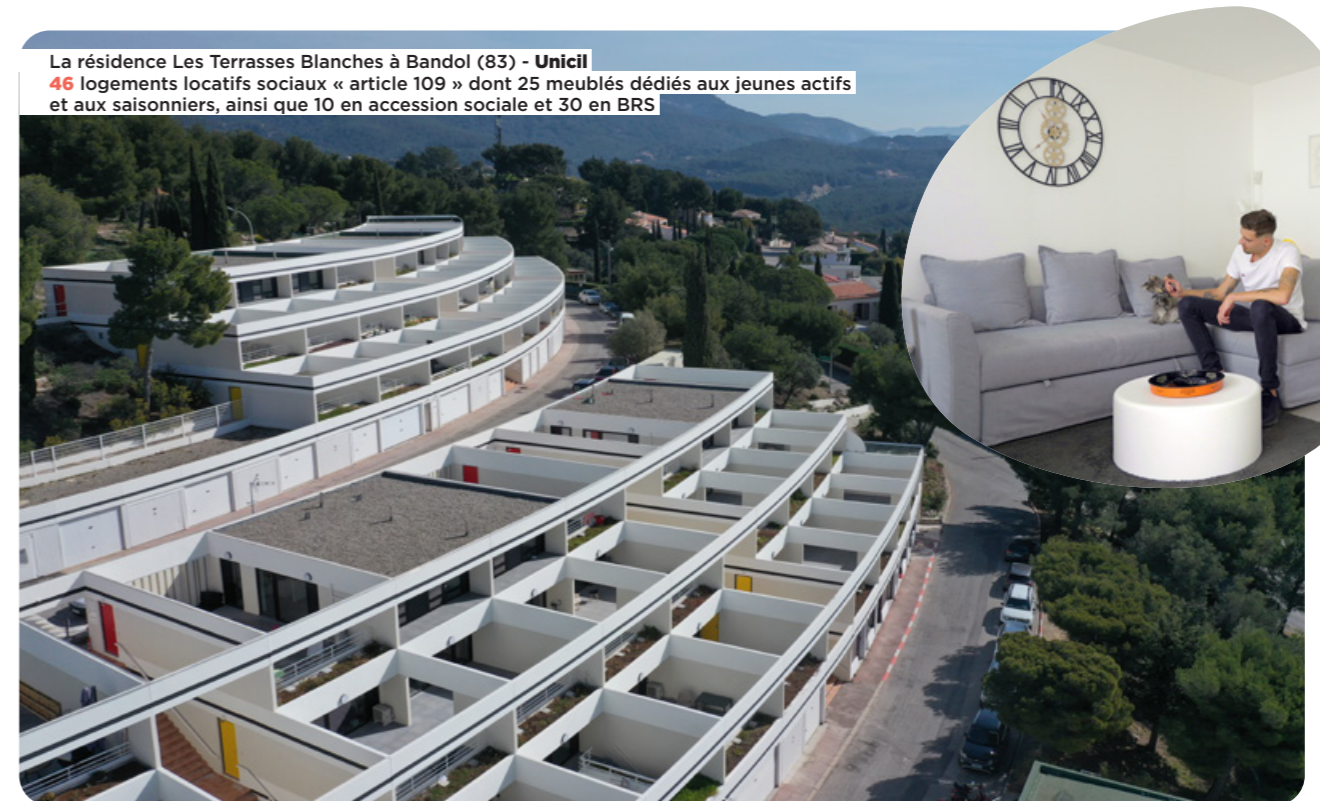


© Images programmes



La résidence Le Taillevent à Yssingeaux (43) - Alliage Habitat
48 logements locatifs sociaux « article 109 »

© Alliage Habitat



La résidence Les Terrasses Blanches à Bandol (83) - Unicil
46 logements locatifs sociaux « article 109 » dont 25 meublés dédiés aux jeunes actifs et aux saisonniers, ainsi que 10 en accession sociale et 30 en BRS

© Mise en boîte production

Zoom sur les Kolocations à projets solidaires (KAPS), un projet innovant pour renforcer l'engagement des jeunes dans les quartiers populaires

Le projet **KAPS** est porté par l'**Association de la fondation étudiante pour la ville (Afev)**, en partenariat avec des bailleurs d'Action Logement. Le principe est d'organiser la colocation d'appartements à destination de jeunes de moins de 30 ans et d'accompagner leur implication dans des projets et actions solidaires à l'échelle du quartier. Les logements proposés sont des appartements en colocation de 3 à 6 chambres avec des espaces collectifs, en résidence ou essaimés au sein d'un quartier.

Les « Kapseurs » (étudiants, apprentis, jeunes actifs, en service civique, etc.), bénéficient de loyers très abordables pendant un an, renouvelables en contrepartie d'un engagement civique dans le quartier : animation de temps de convivialité, accompagnement d'enfants ou de jeunes en situation de fragilité, co-construction de projets avec les structures du quartier ou les habitants, etc.

Clésence a monté un projet de résidence KAPS, co-construit avec la Ville de Roubaix (59), la Métropole Européenne de Lille, la SEM Ville Renouvelée, NAME Immobilier et les associations gestionnaires. Les ateliers avec les futurs résidents sont animés par l'association L'établi. La moitié des colocations (81 chambres) sera associée à une implication dans des projets solidaires.



La résidence KAPS à Roubaix (59) - Clésence

© Anteaie

Le Conseil en financement et en accession : accéder à la propriété en toute sécurité

Action Logement accompagne les jeunes salariés dans leur projet d'achat, avec un service de conseil personnalisé et gratuit.

Pour plus d'informations :

Action Logement accompagne le projet à chacune de ses étapes grâce à des conseillers spécialisés répartis sur tout le territoire.



Action Logement accompagne les jeunes dans l'ensemble de leurs projets :

- accession dans l'ancien y compris la vente HLM;
- construction;
- acquisition d'un logement neuf (VEFA);
- accession sociale à la propriété dans le neuf dont le Prêt social location-accession (PSLA);
- accession dans le neuf en Bail réel solidaire (BRS).



Devenir propriétaire dans le neuf à 29 ans, avec mon conjoint intermittent du spectacle qui cumule les emplois courts ? J'avoue que je n'y croyais pas vraiment. En nous aidant à réduire nos mensualités de remboursement, le prêt Accession d'Action Logement nous a clairement aidés à franchir le pas. Nous allons payer à peine plus que notre loyer actuel pour rembourser nos prêts. »

Guymette, 29 ans, salariée en CDI à Rennes (35), bénéficiaire du **prêt Accession**



La résidence sociale Jeunes du Lac à Joué-lès-Tours (37) - 3F Centre Val de Loire
33 logements meublés : studios, T2 et T3

© 3F Centre Val de Loire



Pour les jeunes en emploi saisonnier

Les besoins :

- Les jeunes travailleurs saisonniers ont des besoins de logements adaptés à la durée et au rythme de leur activité, souvent concentrée sur les saisons touristiques (été ou hiver) ou agricoles. Ils recherchent des logements au loyer abordable, meublés, situés à proximité de leur lieu d'emploi (zones littorales, centres-villes, stations de montagne, territoires agricoles), disponibles à la journée, à la semaine ou au mois.

Les solutions apportées par Action Logement :

- Des produits : Résidences Habitat jeunes et Foyers de jeunes travailleurs (FJT), Résidences sociales jeunes actifs (RSJA), Résidences mobilité (RHVS), Résidences à vocation d'emploi (RVE), logements locatifs non conventionnés.
- Une solution temporaire peut être proposée aux salariés en emploi saisonnier qui ont besoin d'un logement flexible sur une durée de temps limitée. Les logements, privatifs ou en colocation, sont entièrement meublés.
- Nouveau produit en cours de développement, les Résidences à vocation d'emploi (RVE) proposent des studios et T1 bis, ou des T2 à partager, entièrement meublés et équipés, avec des services à la carte, dans des résidences hôtelières. Elles accueillent les salariés en mobilité pour une durée d'une semaine à 10 mois. Le titulaire du bail peut être le salarié ou son employeur.
- Et des services associés : la garantie **Visale**, l'**aide aux saisonniers agricoles**, l'**AVANCE LOCA-PASS**®.

Accédez à l'offre Action Logement de logements temporaires :



Le Foyer de jeunes travailleurs L'Envol à Besançon (25) - Néolia
20 logements de type 1 et une salle de convivialité
Gestion : Habitat Jeunes Les Oiseaux

© Néolia



La résidence Habitat jeunes Utopia à Lagord (17) - Immobilière Atlantic Aménagement
200 logements pour jeunes actifs et travailleurs conçus pour répondre aux besoins des travailleurs en mobilité - Gestion : Horizon Habitat Jeunes

© Romain Faucher

Visale étendue aux saisonniers

Les travailleurs saisonniers peuvent bénéficier de Visale depuis juin 2024. La garantie facilite leur accès au logement, tout en sécurisant les bailleurs qui leur louent un bien. Le bailleur qui accepte de louer à un travailleur saisonnier est sécurisé contre les impayés et les dégradations pour une durée d'occupation de 1 à 9 mois maximum.

Visale saisonniers couvre tous types de logements y compris les habitations légères dites de loisirs, les mobil-homes, les caravanes et les structures de logement fluvial de type bateaux ou péniches.



© Romain Faucher



À Villeneuve-d'Ascq (59), la résidence Vivaldi pour étudiants, apprentis et jeunes actifs en formation, est issue de la transformation de bureaux en logements, majoritairement des studios - **FTI et 3F Résidences** **189** logements - Gestion : ARPEJ

© David Coppieters



Les Résidences à vocation d'emploi, un concept développé par in'li Sud-Ouest pour favoriser l'accès à l'emploi

Si la mobilité géographique des salariés représente une opportunité de développement professionnel, elle se heurte de plus en plus à la difficulté croissante de se loger dans des territoires en tension.

De nombreux bassins d'emploi, en particulier les zones littorales, les grandes métropoles et les régions touristiques ou frontalières, connaissent une forte pression immobilière. Cette situation est amplifiée par l'essor des résidences secondaires et des plateformes de location touristique.

Pour les salariés en mobilité et plus particulièrement pour les jeunes actifs, les travailleurs saisonniers et les jeunes en formation ou en situation de premier emploi, ces territoires sont difficilement accessibles, faute de solutions de logement adaptées.

Pour répondre à ces besoins, **in'li Sud-Ouest** développe une offre de résidences meublées et équipées, avec ou sans services et à prix maîtrisés : les Résidences à vocation d'emploi (RVE). Composées principalement de studios et de T1 bis, elles accueillent principalement des salariés relevant du bail mobilité, notamment les travailleurs saisonniers et les jeunes actifs, pour des séjours liés à l'emploi d'une durée d'une semaine à dix mois. Les employeurs peuvent être réservataires ou titulaires du bail.



La Résidence à vocation d'emploi (RVE) Croix verte à Montpellier (34), dans le quartier Hôpitaux-Facultés **in'li Sud-Ouest**.



Inauguration de la résidence L'Estanc à Anglet (64), **in'li Sud-Ouest**, en présence notamment de Claude Olive, maire d'Anglet et de Thierry Marx, président de l'UMIH. Ses **148** logements sont destinés aux travailleurs saisonniers, jeunes actifs et salariés en mobilité.

© Agence-Photomobile 2025



La Résidence à vocation d'emploi (RVE) L'Estanc à Anglet (64) - **in'li Sud-Ouest**.

© in'li Sud-Ouest

Apporter un service personnalisé et garantir une gestion résidentielle de qualité

Au-delà du logement, Action Logement souhaite garantir à chaque jeune résident une qualité de vie au quotidien, dans un cadre accueillant, sécurisé et accompagné. Parce qu'un logement bien géré, c'est aussi un tremplin vers l'autonomie, la réussite dans les études et/ou l'accès à l'emploi. C'est pourquoi Action Logement attache une attention particulière à la qualité de la gestion résidentielle, qu'elle soit assurée par ses propres filiales ou par des gestionnaires partenaires de confiance.



La résidence Milan Kundera à Rennes (35) - **Espacil** 110 logements pour étudiants, apprentis et alternants. Maxence, gestionnaire de résidence, en assure la gestion quotidienne, ici avec Saliou, un locataire étudiant.

© Communication Espacil

Un accompagnement de proximité

Gérer un logement à destination des jeunes implique une approche adaptée, différente de celle du logement classique. Il s'agit de répondre à des besoins spécifiques en matière d'accompagnement, de mobilité et d'accès à l'autonomie. Cette gestion requiert une compréhension fine des parcours résidentiels et des enjeux d'insertion professionnelle ou sociale propres à cette tranche d'âge.

En complément des aides et services proposés, Action Logement assure un rôle de proximité dans l'accueil, le conseil et l'orientation, afin d'accompagner individuellement les jeunes dans leur parcours (constitution de dossier, recherche de logement, information sur les dispositifs existants).

Dans les résidences universitaires, sociales ou pour jeunes actifs, la gestion ne se limite pas à l'entretien technique ou à l'attribution des logements. Elle comprend un ensemble de services conçus pour faciliter la vie des jeunes : accueil sur site, informations pratiques, réception de colis, médiation en cas de difficulté, animation de la vie collective... Les Résidences Habitat jeunes et les Résidences sociales jeunes actifs proposent également un soutien aux démarches administratives, un appui à la gestion budgétaire et à la consommation d'énergie, via un plan individuel d'accompagnement ou au travers d'animations collectives.

Cette présence de terrain, incarnée par des équipes formées et disponibles, permet à chaque jeune qui quitte son domicile familial ou sa ville d'origine de se sentir en confiance dès son arrivée et de trouver des réponses rapides en cas de besoin.

L'accompagnement social dans les structures collectives

Certains jeunes peuvent exprimer le besoin d'un accompagnement social renforcé, parfois doublé d'un accompagnement vers l'emploi :

- les structures collectives telles que les Foyers de jeunes travailleurs, les résidences sociales ou encore les pensions de famille constituent des solutions adaptées à leurs besoins ;
- les jeunes actifs ou en parcours emploi peuvent également bénéficier de l'accompagnement proposé par Action Logement aux salariés en difficulté.

L'accompagnement des jeunes salariés en difficulté

Pour les jeunes salariés confrontés à des difficultés, qu'elles soient d'ordre financier, médical, professionnel ou familial, Action Logement propose un service d'accompagnement personnalisé visant à les aider à se maintenir dans leur logement ou à se (re)loger. Cet accompagnement repose sur un diagnostic social et budgétaire et sur la mise en œuvre d'un plan d'action adapté, mobilisant si nécessaire les aides financières d'Action Logement. **En 2024, plus de 3400 jeunes de moins de 30 ans ont bénéficié de cet accompagnement.**

Une diversité de modes de gestion, une même exigence de qualité

Que la gestion soit assurée en interne par les filiales immobilières du Groupe, ou confiée à des partenaires gestionnaires spécialisés (CROUS, associations, gestionnaires privés à vocation sociale, CCAS, etc.), une même exigence s'applique : proposer une offre qualitative, adaptée aux besoins des jeunes et pilotée dans une logique d'utilité sociale.



L'ALJT partage avec Action Logement l'ambition de favoriser le rapprochement emploi-logement pour les jeunes. À l'ALJT, nous développons un projet original basé à la fois sur un accompagnement adapté et la place centrale donnée au collectif. Action Logement dispose de 2 200 logements réservés au sein de nos 80 résidences, au sein desquelles nous déployons les dispositifs Visale, AIDE MOBILI-JEUNE®... pour sécuriser les parcours des jeunes. Notre volontarisme s'exprime également, en partenariat avec les filiales immobilières du Groupe, par le développement d'une offre nouvelle, en Île-de-France et en régions. Dans un écosystème chahuté, les liens privilégiés tissés entre Action Logement et l'ALJT sont fondamentaux pour répondre au plus près des besoins des jeunes, des entreprises et des territoires. »

Pascal Van Laethem,
président de l'ALJT

60 % des résidences sont gérées par des gestionnaires partenaires.

Le partenariat avec les gestionnaires externes se fait en complémentarité, pour proposer aux jeunes l'accompagnement dont ils ont besoin. Les gestionnaires sont sélectionnés pour leur professionnalisme, leur connaissance des publics jeunes et leur capacité à gérer la relation locative et l'accompagnement social avec bienveillance et efficacité.

Une attention portée au cadre de vie

Les résidences destinées aux jeunes sont pensées autant que possible pour répondre aux besoins des jeunes : logements meublés et fonctionnels, espaces communs conviviaux, lieux d'échanges ou de travail partagé, sécurisation des accès, connexion Internet, respect de l'environnement. L'objectif est de proposer un cadre de vie propice à la réussite personnelle et professionnelle de chacun.



La résidence universitaire Loire Campus - La Grande Voile à Nantes (44) - **La Nantaise d'Habitations** 145 logements

© Brunet-Monlié



La résidence étudiante Orion à Labège (31) - **Promologis** 219 logements

© Christophe Picci

Loger les étudiants



© Lionel Ghighi

La résidence Normandie pour étudiants à Saint-Denis de La Réunion - **SHLMR**
61 logements



© Christophe Picci

La résidence étudiante Pont de Bois à Auzeville-Tolosane (31) - **Promologis**
200 chambres en studio ou colocation



© Lionel Ghighi

Accompagner ceux qui en ont besoin



La résidence jeunes travailleurs Trinitaires à Meaux (77) - **Clésence**
167 places dont 8 studios pour couples, 8 logements pour personnes à mobilité réduite, laverie, salle polyvalente, salle de détente - Gestion : ALJT

© Jon Ongkiehong ©2017



© Images programmes



La résidence sociale jeunes, Hôtel des apprentis à Lamotte-Beuvron (41) - **3F Centre Val de Loire**
13 chambres en studio ou colocation

Favoriser le lien emploi-logement



© Logeo Seine



La Résidence Active de **Logeo Seine** à Fécamp (76) : l'habitat multigénérationnel qui fait le lien entre les habitants par les activités, **80** logements dont 2 colocations



La 14^e résidence pour étudiants proposée par **Podeliha** a été inaugurée fin août 2025 au cœur d'Angers (49). **68** logements répartis sur 2 bâtiments (61 T1 et 7 T3 réservés à la colocation) - Gestion : Podeliha.



© DR

Vivre sereinement son alternance



La résidence universitaire Chantemerle à Corbeil-Essonnes (91) - Destinés à des étudiants, alternants et jeunes en apprentissage, les appartements sont issus de la transformation d'anciens bureaux d'EDF et bénéficient de deux EICSP (Equipements d'Intérêt Collectif et Services Publics en rez-de-chaussée) - **FTI, Seqens, Seqens Solidarités** - 79 logements étudiants sociaux - Gestion : ADLIS

© Seqens Solidarités



Transformation du siège historique de l'URSSAF en une résidence étudiante à Metz (57) - **FTI, Vivest** - 78 logements étudiants sociaux dont 4 en colocation avec un espace de coworking, un sauna, une salle de sport, une salle commune, un local à vélos et une laverie - Gestion : MGEL

© Artech



© Romain Piquard

Vivre en collectif



La résidence Collège Serin dans le 4^e arrondissement de Lyon (69) - **Alliade Habitat** - 57 chambres en studio ou colocation

© G. Perret



Colocation '#myHappyColoc' dans la résidence Les Docks à Strasbourg (67) - LLC Colocation - **Domial** - 37 logements

© Domial

Une offre accessible et lisible

En développant l'offre de résidences à dimension collective, d'habitat participatif ou solidaire, ou encore de services ajustés aux modes de vie des moins de 30 ans et en assurant leur maintien dans le logement qui leur convient, Action Logement se positionne comme un acteur global de l'autonomie et de l'émancipation des jeunes.

Un parcours simple et rapide

actionlogement.fr

Le site actionlogement.fr permet aux jeunes de découvrir l'ensemble des dispositifs mis à leur disposition : logements, aides financières, solutions de mobilité et garanties. Des pages dédiées permettent aux jeunes de trouver des réponses à leurs questions : comment faire une demande, à qui s'adresser, quels sont les points de contact...

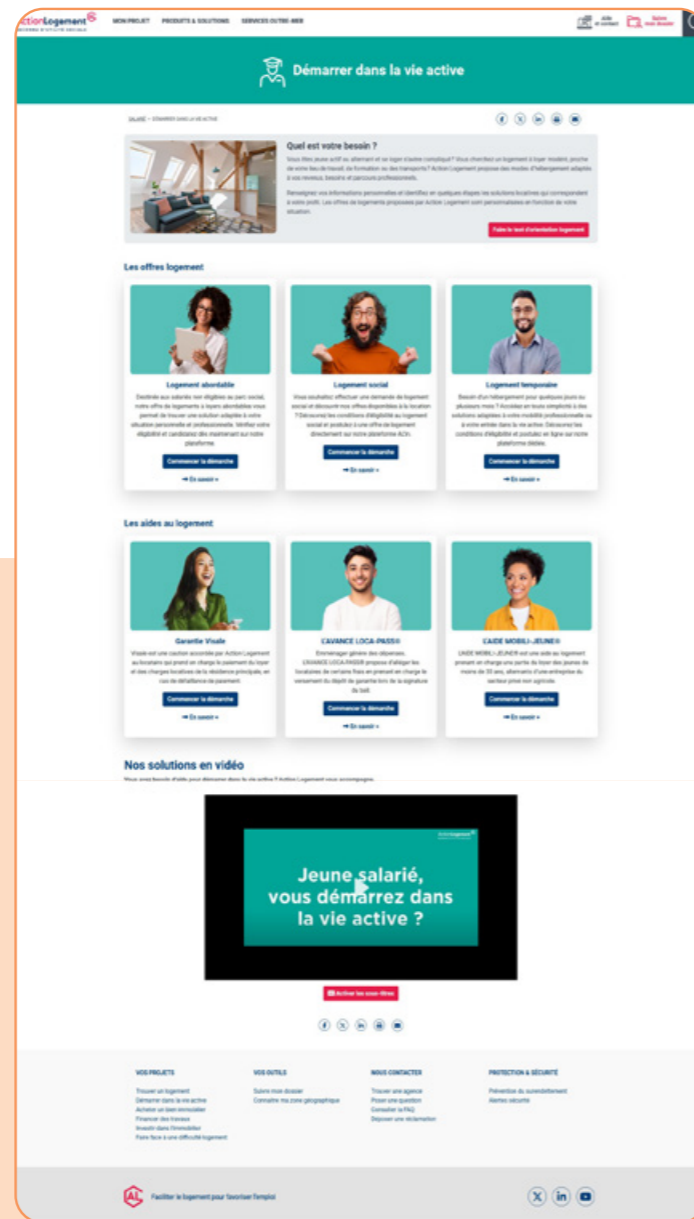


Testez votre éligibilité sur le module « Démarrer dans la vie active avec Action Logement »

Pour identifier les solutions d'aides et de services pour se loger en tant que jeune actif ou alternant, Action Logement propose un test d'orientation logement.

Après avoir renseigné ses informations personnelles, le jeune actif peut identifier en quelques étapes les solutions locatives qui correspondent à son profil.

Les offres de logements proposées par Action Logement sont personnalisées en fonction de la situation.



al-in.fr : un accès simplifié aux offres de logements

Avec la plateforme al-in.fr, les moins de 30 ans disposent d'un accès simplifié aux offres de logements disponibles en France hexagonale et ultramarine, avec des critères de priorité renforcés.

En quelques clics, chaque jeune peut constituer son dossier en ligne, consulter les logements disponibles sur un territoire et déposer sa demande. Le numérique devient ainsi un véritable levier d'accès au logement social.



logement-actionlogement.fr : une plateforme pour trouver son logement abordable



Cette plateforme 100 % digitalisée donne accès à une offre complète de logements, avec des loyers inférieurs aux prix du marché, notamment pour les jeunes en alternance, en premier emploi ou en mobilité professionnelle :

- une large gamme de logements à loyers maîtrisés, sans frais d'agence, adaptés à la situation des jeunes et proches des bassins d'emploi et des commodités essentielles ;
- une offre de logements temporaires, situés au sein d'appart'hôtels, de Résidences Habitat jeunes, résidences sociales, résidences hôtelières... Ces logements meublés* offrent une solution pour une courte durée, de quelques jours à deux ans.

Que ce soit pour une solution durable ou temporaire, cette plateforme permet d'accéder à un logement adapté, simplement et rapidement : création du compte et de la e-demande, consultation des offres, dépôt des pièces justificatives et des candidatures en quelques clics.

* Équipements de type lit, réfrigérateur et parfois vaisselle, linge de lit, etc.

Développer l'information auprès des jeunes

Pour améliorer la visibilité de l'offre et informer directement les jeunes sur les solutions logement du Groupe dont ils peuvent bénéficier, Action Logement intervient aussi bien dans des forums et des salons, que dans des entreprises, des écoles et des universités à l'occasion de journées portes ouvertes.

Pour toute information complémentaire, rapprochez-vous de votre interlocuteur Action Logement ou identifiez l'agence la plus proche sur actionlogement.fr.



© DR

Une ambition nationale, des initiatives locales

Chaque bailleur du groupe Action Logement dispose d'un site internet qui recense les informations sur les conditions et les modalités d'accès au logement, sur les aides et les offres de logements disponibles localement.

Afin de rendre l'offre dédiée aux jeunes encore plus lisible, certaines filiales immobilières du Groupe ont développé des marques dédiées, telles que Initiall à l'initiative d'**Alliade Habitat** (Auvergne-Rhône-Alpes), #myHappyColoc' par **Domial** (Grand Est), Loire Campus à l'initiative de **La Nantaise d'habitations** (Pays de la Loire), Clésence AlterEgo, pour le logement thématique de **Clésence** (Hauts-de-France et Île-de-France) ou encore Yellome à l'initiative de **Noalis** (Nouvelle-Aquitaine) qui a été rejointe depuis par d'autres filiales (lire page 45).



La résidence universitaire Loire Campus - Imagin'Erdre à Nantes (44) - **La Nantaise d'habitations**
94 studios

© Brunet-Monié



La résidence Initiall La Cité à Oullins-Pierre-Bénite (69) - **Alliade Habitat**
63 chambres en studio ou colocation citoyenne

© Alliade Habitat



À Agde (34), l'hôpital Victor Lachaud, bâtiment historique du XIX^e siècle, a été réhabilité et transformé dans le cadre du programme national Action Cœur de Ville en une résidence de 43 studios pour jeunes actifs et saisonniers - **La Cité Jardins**.

© Sofiane Bensizerara

Yellome, une démarche innovante inter-bailleurs pour faciliter l'accès des jeunes au logement

Afin de répondre à la demande de logements abordables pour les jeunes en mobilité, huit filiales immobilières du groupe Action Logement ont décidé de regrouper leurs offres pour jeunes au sein de la marque **Yellome : La Cité Jardins, Domofrance, Énéal, Néolia, Noalis, Promologis, la SDH et Seqens** (Adlis).

Ce concept adapté aux besoins des jeunes actifs, alternants et étudiants de 18 à 30 ans, propose des logements en adéquation avec leur mode de vie, dans des résidences sécurisées, connectées, avec équipements et espaces communs. Yellome offre des logements meublés et/ou équipés, avec des baux temporaires d'une durée de 1 à 24 mois, sans frais d'agence, avec un loyer abordable, un accompagnement individualisé et des démarches administratives simplifiées.

L'objectif : faciliter et sécuriser l'accès au logement pour les jeunes, et ainsi favoriser leur accès à la formation et à l'emploi, à une étape cruciale de leur parcours de vie.

Yellome prend également en compte les attentes des entreprises : en maillant le territoire d'une offre de logements adaptée aux besoins des jeunes, il s'agit aussi de favoriser leur recrutement et leur formation, ainsi que leur mobilité professionnelle.

L'originalité de Yellome repose sur l'engagement de commercialiser rapidement les logements et de rendre les jeunes acteurs de leur projet, grâce à une plateforme Internet, **Yellome.fr**. Lancée en août 2021 par les bailleurs adhérents à la marque, elle rassemble toutes les offres de logements disponibles proposés par des bailleurs de la marque, **soit près de 8 000 logements**.

Les jeunes peuvent y effectuer des recherches multicritères, créer des alertes et des favoris, se doter d'un espace personnel et effectuer plusieurs demandes. L'enregistrement du dossier de demande de logement et le dépôt des pièces s'effectuent en ligne. Des visites virtuelles sont également proposées.

Enfin, Yellome permet aux bailleurs concernés de partager expertises et savoir-faire en termes de gestion locative, de commercialisation, de montage d'opération et d'amélioration du service rendu aux jeunes. La marque porte des engagements de qualité (cahier des charges technique, interlocuteur dédié, accompagnement), de rapidité (gestion directe, process de commercialisation) et de simplicité (digitalisation).



À Bordeaux (33), la résidence Yellome Les Naïades - **Domofrance**
11 logements

© Pascal Rousse

Yellome 



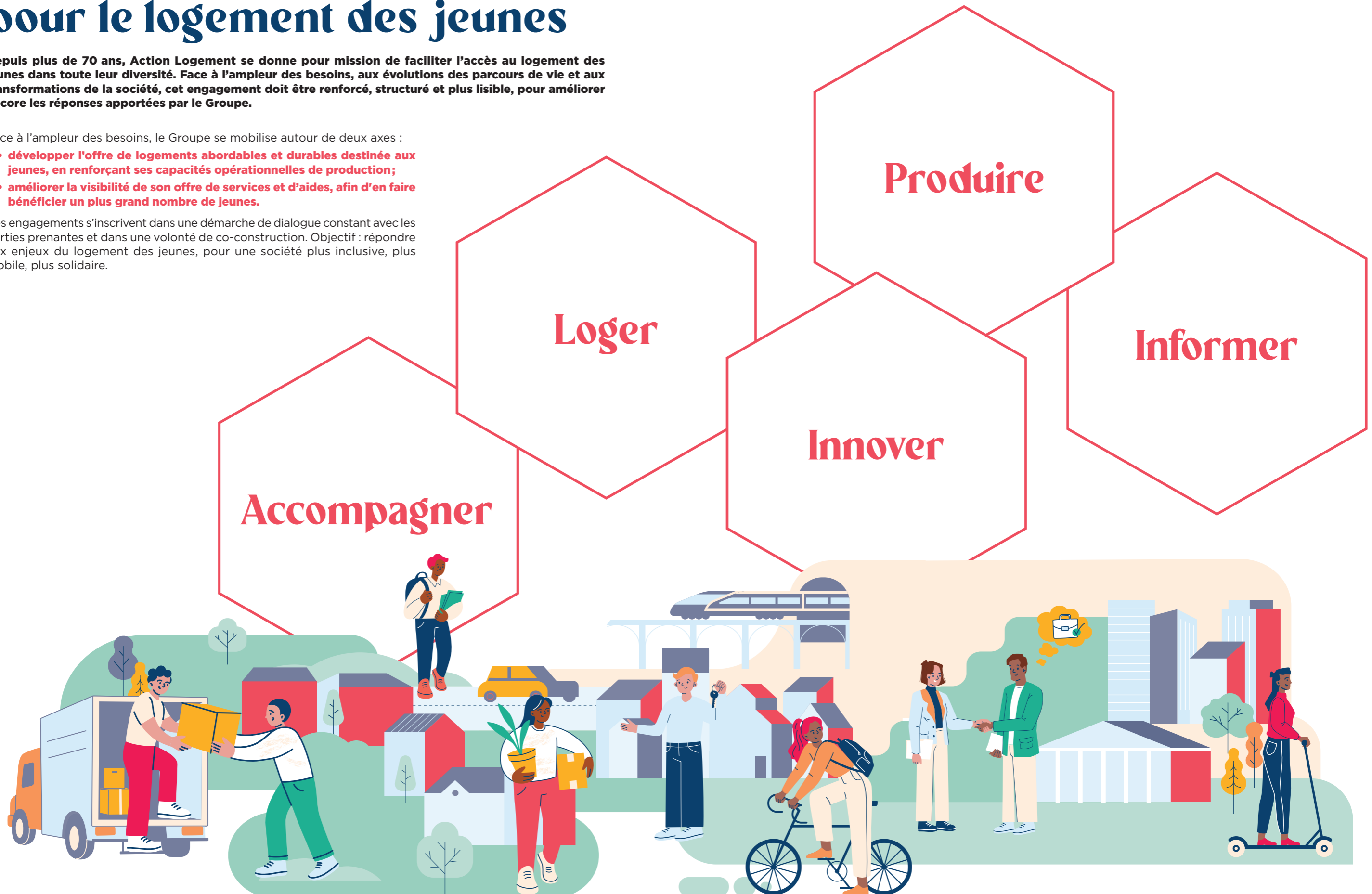
Amplifier l'action du Groupe pour le logement des jeunes

Depuis plus de 70 ans, Action Logement se donne pour mission de faciliter l'accès au logement des jeunes dans toute leur diversité. Face à l'ampleur des besoins, aux évolutions des parcours de vie et aux transformations de la société, cet engagement doit être renforcé, structuré et plus lisible, pour améliorer encore les réponses apportées par le Groupe.

Face à l'ampleur des besoins, le Groupe se mobilise autour de deux axes :

- développer l'offre de logements abordables et durables destinée aux jeunes, en renforçant ses capacités opérationnelles de production;
- améliorer la visibilité de son offre de services et d'aides, afin d'en faire bénéficier un plus grand nombre de jeunes.




Ces engagements s'inscrivent dans une démarche de dialogue constant avec les parties prenantes et dans une volonté de co-construction. Objectif : répondre aux enjeux du logement des jeunes, pour une société plus inclusive, plus mobile, plus solidaire.



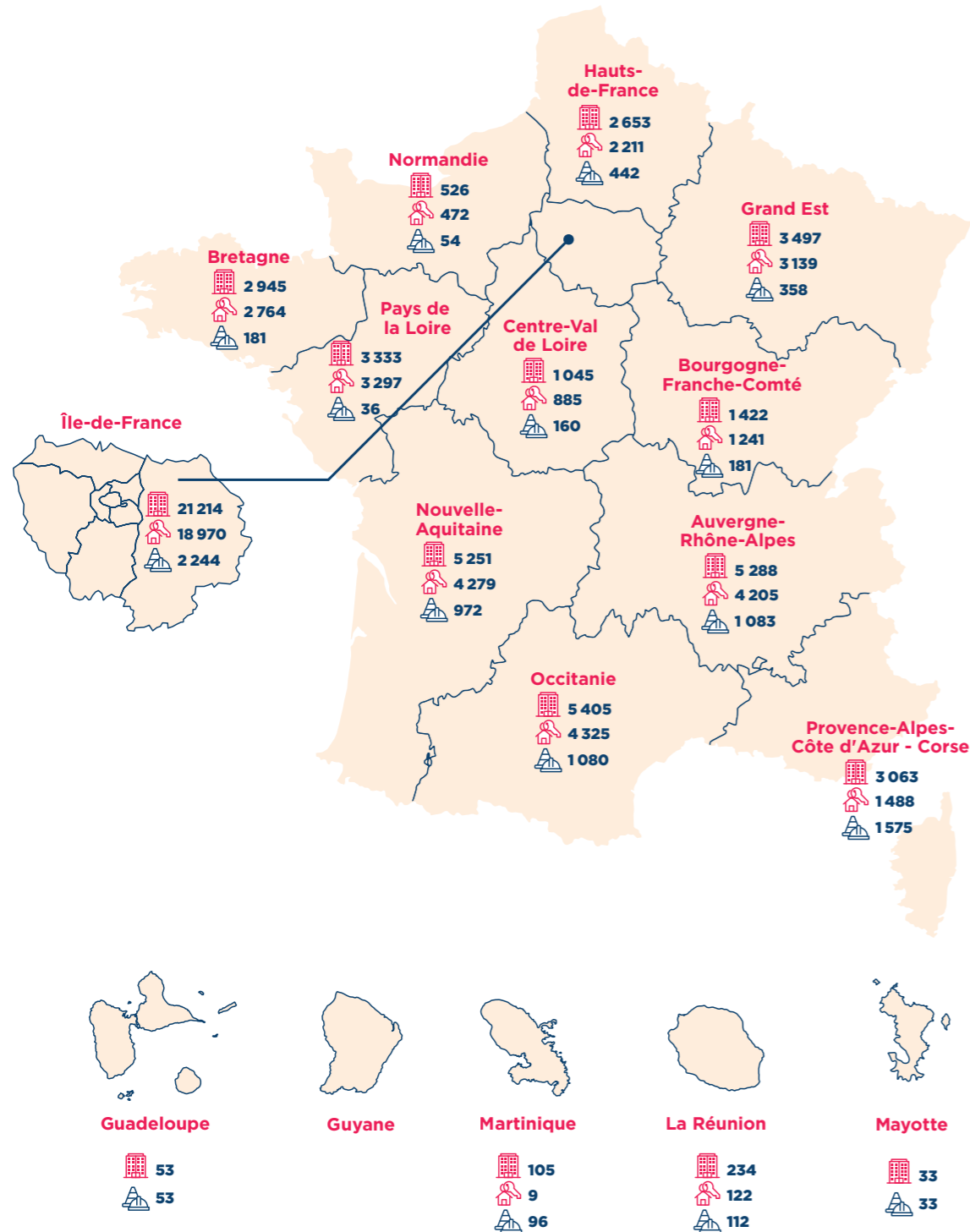
Annexes

Notre patrimoine de logements pour les jeunes

Patrimoine en nombre de logements

	Patrimoine	56 067
	Logements livrés	47 407
	Logements à livrer	8 660

Chiffres : données 2024



Glossaire

- **ALJT** : Association pour le Logement des Jeunes Travailleurs
- **APL** : Aide personnalisée au logement
- **ARPEJ** : Association de résidences pour étudiants et jeunes
- **BRS** : Bail réel solidaire
- **BTS** : Brevet de technicien supérieur
- **CCAS** : Centre communal d'action sociale
- **CDD** : Contrat à durée déterminée
- **CFA** : Centre de formation d'apprentis
- **CROUS** : Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
- **DREES** : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
- **ELAN** : Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique
- **EPCI** : Établissement public de coopération intercommunale
- **FJT** : Foyer de jeunes travailleurs
- **HLM** : Habitation à loyer modéré
- **IML** : Intermédiation locative
- **KAPS** : Kolocation à projets solidaires
- **LLI** : Logement locatif intermédiaire
- **NEET** : Not in education, employment or training
- **NQT** : Nos quartiers ont du talent
- **PEAEC** : Participation des employeurs agricoles à l'effort de construction
- **PEEC** : Participation des employeurs à l'effort de construction
- **PSEEC** : Participation supplémentaire des employeurs à l'effort de construction
- **PSLA** : Prêt social location-accession
- **RHJ** : Résidences Habitat jeunes
- **RHVS** : Résidence hôtelière à vocation sociale
- **RSJA** : Résidences sociales jeunes actifs
- **RVE** : Résidence à vocation d'emploi
- **SEM** : Société d'économie mixte
- **SNE** : Système national d'enregistrement
- **UNAF** : Union professionnelle du logement accompagné
- **UNCLLAJ** : Union nationale des comités locaux pour le logement autonome des jeunes
- **UNEF** : Union nationale des étudiants de France
- **UNHAJ** : Union nationale pour l'habitat des jeunes
- **USH** : Union sociale pour l'habitat
- **VEFA** : Vente en l'état futur d'achèvement

ActionLogement 
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE